

Les bibliothèques gouvernementales à l'heure de la décroissance

Suzanne Richer

Volume 33, Number 1, January–March 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1052595ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1052595ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Richer, S. (1987). Les bibliothèques gouvernementales à l'heure de la décroissance. *Documentation et bibliothèques*, 33(1), 25–27.
<https://doi.org/10.7202/1052595ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

chronique

Les bibliothèques gouvernementales à l'heure de la décroissance*

Au moment où le président du Conseil du trésor annonçait (26 février 1986) la décroissance de la fonction publique fédérale canadienne, il ne visait pas particulièrement les bibliothèques. Il eut été maladroit, il faut en convenir, de pointer spécifiquement ce milieu. Certes, la Bibliothèque nationale du Canada et l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST) ont fait l'objet de mesures particulières et spécifiques. D'ailleurs, Elmer Smith de l'ICIST tenait à rassurer les bibliothécaires fédéraux à ce sujet lors de la réunion du Conseil des bibliothèques de l'État fédéral, en mai 1986.

Les bibliothèques fédérales ont été touchées par le biais de la réduction des ressources imposée à chacun des ministères. Elles étaient donc visées par le plan de décroissance global des ministères. Dans certains cas, la bibliothèque subissait une deuxième coupure à la suite de l'abolition de certains programmes ministériels et donc d'une diminution des usagers des services de bibliothèque. Dans d'autres cas, des réformes administratives sont à l'origine de coupures supplémentaires. Ainsi, l'intégration des deux services de bibliothèques du Secrétariat d'État (à savoir la Direction de la documentation du Bureau des traductions et l'ancienne bibliothèque ministérielle) ont amené des réductions de ressources humaines et financières. Il serait incorrect de penser que cette forme de restrictions n'avait d'autres objectifs que ceux de l'efficacité, de l'efficacités et de la rentabilité. Il faut cependant reconnaître que la synchronisation de certaines décisions administratives fut peu favorable à la compréhension et l'appui des employés et des utilisateurs des services de bibliothèques.

Il convient donc de faire une distinction entre les *coupsures imposées* comme, par exemple, une réduction obligatoire du nombre de fonctionnaires, et les *coupsures volontaires* qui sont fixées à la suite de décisions de gestion comme ce fut le cas avec la fusion des services de bibliothèques du Secrétariat d'État. Ce type de coupures est

planifié et s'insère dans la gestion à court terme et le directeur de bibliothèque est consulté.

Les coupures imposées par les agences centrales entraînent souvent la panique dans les administrations ministérielles.

On s'imagine, par exemple, que tout peut être privatisé. C'est d'ailleurs la mode! S'il y a privatisation dans un ministère, il est évident que les services de soutien, dont fait partie la bibliothèque, seront nécessairement diminués d'autant. Au Secrétariat d'État, on souhaite privatiser certaines activités de traduction afin d'en arriver à un équilibre financier entre le volume de mots traduits à l'interne et le volume traduit à la pige. Donc, le Bureau des traductions (dont les traducteurs, terminologues et interprètes sont des utilisateurs importants de documentation et de services documentaires spécialisés) devra réduire ses services de bibliothèque proportionnellement aux réductions globales.

Comme les services de bibliothèque existent en fonction des usagers, ils doivent nécessairement être dotés de ressources humaines, matérielles et financières leur permettant d'atteindre leurs objectifs de service. Les bibliothèques ministérielles, surtout celles des ministères ayant des programmes de recherche importants, ont une fonction de conservation réduite par rapport aux bibliothèques dont les collections d'archives sont essentielles. Il est donc important et vital pour la survie d'une bibliothèque de défendre les bons objectifs de développement de collections.

La survie des bibliothèques en période de restrictions budgétaires est chose fragile. Les services de bibliothèque dans une administration publique sont toujours «discrétionnaires», c'est-à-dire plus ou moins laissés à la discrétion des grands administrateurs dont le niveau de culture est plus ou moins étendu. Certains cadres supérieurs n'ont jamais mis les pieds dans une

* Texte présenté lors du congrès conjoint de l'Asted et de la Canadian Library Association, en juin 1986.

bibliothèque et ne voient là qu'une structure administrative coûteuse, ne rapportant rien directement et coûtant pourtant très cher. Par contre, d'autres administrateurs estiment qu'un service de bibliothèque développé en fonction des besoins ajoute à l'efficacité et à l'efficience des employés (professionnels surtout), lesquels peuvent s'appuyer sur une équipe de documentalistes pour résoudre des problèmes qui leur demanderaient des heures de recherche souvent infructueuses.

La survie des bibliothèques est aussi à la merci des bibliothécaires. Certains d'entre eux se réfugient dans des méthodes et des systèmes traditionnels. La mission des bibliothèques gagnerait à évoluer et le bibliothécaire responsable aurait avantage à ne pas s'ancrer dans une philosophie de service dépassée. Les bibliothèques développées par les bibliothécaires doivent répondre aux besoins des usagers et non pas aux manies des bibliothécaires. Malheureusement, plusieurs collègues s'obstinent avec des supérieurs souhaitant des services avant-gardistes, plus évolués et plus dynamiques; ces mêmes bibliothécaires font souvent du prosélytisme professionnel et, d'autre part, s'écrasent craintivement devant des administrateurs qui cherchent à leur soustraire des responsabilités professionnelles.

Une réflexion s'impose sur les moyens et les modalités à utiliser pour effectuer logiquement des coupures et sur les conséquences directes et indirectes des réductions. Que les restrictions de ressources humaines et financières soient imposées ou choisies, il faut admettre que les employés doivent être pris en considération. Il ne suffit pas de dire que les relations entre employeurs et employés sont bonnes. Il faut toutefois reconnaître que souvent le bibliothécaire en chef n'est pas le véritable employeur. Ordinairement, il est un intermédiaire qui, tout comme l'employé, subit les décisions des supérieurs. Le bibliothécaire en chef ou le directeur de la bibliothèque doit affronter deux camps: les administrateurs qui comptent sur son autorité pour fait accepter les réductions et les employés qui s'attendent à ce qu'il joue les cerbères.

Dans le cas de coupures «volontaires», la planification des décisions aura été préalablement l'objet de discussion avec les cadres de la bibliothèque. De la sorte, les employés sauront que les réductions sont orientées vers des objectifs d'efficience et de rentabilité. Ceci n'ajoute cependant aucun baume aux inquiétudes des employés; le directeur des bibliothèques peut quand même tout mettre en oeuvre pour réaffecter les personnes touchées par la restructuration en favorisant des mutations ou encore en les aidant à ré-orienter leur carrière.

S'il s'agit de coupures imposées, il est évident que le bibliothécaire en chef devra faire preuve d'initiative, de jugement et de maîtrise. Certains employés appartenant à des catégories d'emploi auraient peut-être avantage à s'orienter vers d'autres ministères. Par contre, il arrive que des groupes d'employés doivent être contingentés et qu'il faille réduire le nombre de personnes. Dans un tel cas, le directeur des bibliothèques peut profiter des conseils des Services du personnel de son ministère ou encore utiliser ses propres contacts pour aider certains employés. Il est évident, dans ces cas, qu'il ne s'agit pas toujours d'employés problèmes., bien que l'on cherche par tous les moyens à se défaire de tels employés dès qu'une situation du genre se présente. Il faut aussi admettre que certains employés ont avantage à fonctionner dans un environnement nouveau et que les circonstances peuvent leur être favorables. Il faut aussi tirer parti de la situation, non pas en laissant croire aux employés concernés qu'il n'y a pas de problème, mais plutôt en prenant la situation en main. Il faut tout tenter pour la contrôler ou du moins la faire évoluer à l'avantage des employés.

Dans tout service de bibliothèque de moyenne importance, c'est-à-dire de moins de 50 employés, on peut supposer que les communications sont assez étroites et régulières pour permettre, non pas le dialogue, mais du moins un mécanisme permanent et constant de liaison orale et écrite entre le directeur des bibliothèques et les employés. Il ne devrait donc pas y avoir de surprises quand les coupures seront annoncées. Il serait logique que des contacts aient déjà été établis avec les personnes touchées par les coupures et que ces employés ne soient pas informés des décisions au même moment que leurs collègues épargnés. Évidemment, certains règlements de relations de travail doivent être respectés mais il y a toujours moyen d'humaniser le système.

Les conséquences directes de la réduction des effectifs dans les bibliothèques entraînent, chez le personnel bibliothécaire et bibliotechnicien, une remise en question de leur orientation. À la suite des restrictions entraînant l'abolition de leur poste, des bibliothécaires ont trouvé place, au sein de la Fonction publique fédérale, dans des postes de spécialistes de l'information, de gestionnaires de bases de données, de gestionnaires de systèmes intégrés d'information. D'autres professionnels ont choisi l'enseignement ou des bureaux privés de services d'information, laissant derrière eux une longue et fructueuse carrière à l'intérieur de l'administration publique. Il est possible de faire un choix en tenant compte du marché du travail, de l'expérience accumulée, des compétences développées et des connaissances spécialisées acquises après de longues années

de formation à l'université et dans le milieu de travail.

Plusieurs professionnels ressentent beaucoup d'inquiétudes face à l'interrelation de certaines activités qui leur sont propres avec celles des spécialistes qui oeuvrent en informatique, en analyse de systèmes, dans les services d'information, etc. D'autres cependant conservent toujours l'espoir de diversifier leurs expériences. Il y a donc lieu d'envisager une migration des professionnels des sciences de l'information et de la bibliothéconomie vers d'autres secteurs où leurs compétences et leur «expertise» seront appréciées. Il se pourrait que les meilleurs partent pour relever de nouveaux défis. Un tel mouvement représente une évolution et une dynamique intéressante pour la profession. Ceux qui restent parce qu'ils ne trouvent rien ailleurs ne sont pas toujours des éléments de premier ordre, car tous ne restent pas pour défendre le principe de la bibliothèque pour les usagers, mais plutôt pour des considérations d'ordre économique et social. Souvent inconscients, ils peuvent à peine réagir aux poussées énergiques des directeurs de bibliothèques qui cherchent à établir des services rentables. Certains de ceux qui restent sont prêts à accepter un éventail de tâches et de fonctions ayant peu de dénominateurs communs avec celles normalement dévolues à des bibliothécaires.

L'impact des restrictions des budgets de fonctionnement touche beaucoup moins l'ensemble des employés. Seulement quelques cadres intermédiaires sont affectés et il s'agira, encore une fois, pour le bibliothécaire en chef d'agir avec fermeté et maîtrise en annonçant à son directeur des services techniques que les budgets de reliure sont inexistantes pour l'année en cours ou l'année qui vient et que le budget des banques de données doit être maintenu pour assurer un niveau de

service acceptable. Les coupures qui font mal sont avant tout celles qui ont trait à la réduction de ressources humaines.

Au cours des vingt dernières années, les bibliothèques ont connu des périodes de restrictions budgétaires. Au sein de l'État fédéral, le Conseil du Trésor invoque le slogan suivant lequel il est possible de faire plus avec moins. Il faut reconnaître qu'en période de contraintes, les fonctionnaires développent une ingéniosité de survie. Il faut admettre qu'il est difficile cependant d'évoluer au sein d'administrations peu loquaces et orientées vers des objectifs qu'eux seuls connaissent et approuvent.

Il existe présentement un défi, et non pas uniquement une situation difficile, pour les bibliothécaires des administrations publiques: seront-ils assez maîtres de la situation pour agir comme des gestionnaires polyvalents au sein de leur administration et qu'ils puissent participer pleinement aux prises de décision ou accepteront-ils d'être considérés uniquement comme des spécialistes d'un programme isolé, à savoir les bibliothèques? Les bibliothécaires accepteront-ils d'être tenus sciemment éloignés des grandes décisions et de la haute gestion ou voudront-ils dépasser leurs techniques de catalogage et de référence et discuter, avec leurs pairs à l'intérieur d'un ministère, des autres objectifs et programmes ministériels? Les services de bibliothèque ministériels doivent être compétitifs et être considérés comme tels à l'intérieur de l'administration publique. Les bibliothécaires feront-ils partie de l'équipe ou seront-ils d'éternels spectateurs? Il est beaucoup plus facile de vivre les coupures budgétaires que les subir.

Suzanne Richer
Bibliothécaire en chef
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa